

<p>Centre Communal d'Action Sociale De la ville de SEYSSES 8 rue du général De Gaulle 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS <i>Rectification d'une erreur matérielle sur la première version.</i></p>
<p>Nombre de Conseillers : 17 En exercice : 17 Présents : 10 Procuration : 1 Absents sans procuration : 6 Votants : 11</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt février à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seysses dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.</p> <p><i>Date de convocation : 06/02/2026</i></p> <p><i>Liste des délibérations affichée le 9 mars 2026</i></p>
<p>Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali GRANDSIMON, Malika BENSOUICI, Françoise BARRERE, Raymond BAILLE, Brigitte CAZALBOU, Mireille AUDIRAC, Claude SIRVEN, Monique BONZOM, Joele DURIEU</p> <p>Excusés avec procuration : Marie Ange KOFFEL (procuration à Malika BENSOUICI)</p> <p>Absents excusés : Fabio VITULLI, Claire CABANNE, Cynthia GONZALEZ, Maryvonne SALES, Magali PATINET, Françoise MALEPLATE</p> <p>Secrétaire de séance : Malika BENSOUICI</p>	
<p align="center"><u>N°2026-2-1</u></p> <p align="center">Vote du Budget Primitif 2026</p>	<p>Monsieur le Président informe qu'en cette année électorale, le budget doit règlementairement être voté avant le 30 avril au lieu du 15 avril, mais qu'un vote après les élections avant cette échéance aurait été difficile à tenir.</p> <p>Il a donc été décidé de voter le budget avant le changement de mandat, et de laisser la prochaine équipe l'amender le cas échéant lors d'un Budget Supplémentaire.</p> <p>Par contre le compte de gestion, le compte administratif, et l'affectation du résultat seront réalisés par la prochaine équipe (délai règlementaire avant le 30 juin).</p> <p align="center"><u>Après commentaires, débats, délibérations, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :</u></p> <p>→ D'approuver le budget primitif 2026, conformément à la balance suivante, voté par nature, et ce conformément à la maquette budgétaire jointe à la présente délibération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par chapitre pour les dépenses et les recettes de fonctionnement, • par chapitre et par opération pour les dépenses et recettes d'investissement.

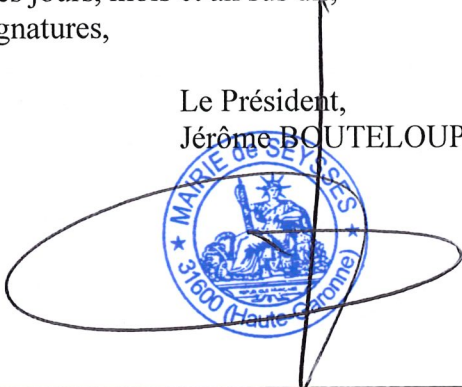


	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	151 945 €	151 945 €
Section d'investissement	4 145 €	4 145 €
TOTAL	156 090 €	156 090 €

→ **D'autoriser** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Le Président,
 Jérôme BOUTELOUP



HAUTE-CROIXONNE
 - 11 MAI 2011 -
 A LA SOUS-PREFECTURE DE MOBIL